



## HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Barème maximum des honoraires TTC, applicables au 01/02/2024.

Prix du bien net vendeur	Honoraires forfaitaires TTC
Jusqu' à 129 999 €	5 800 €
de 130 000 € à 199 999 €	4.5 %
de 200 000 € à 299 999 €	4.3 %
de 300 000 € à 399 999 €	4.1 %
de 400 000 € à 499 999 €	3.9 %
de 500 000 € à 599 999 €	3.7 %
de 600 000 € à plus	3 %

**Honoraires pour vente de lot annexe (parking, garage) : Forfait de 1 800 € TTC**

**Avis de valeur :** Offert dans le cadre d'un mandat - Vacation horaire 50 € TTC / heure dans le cadre d'une estimation simple, bancaire ou notariale.

**IDYLHOM s'engage à reverser 2% de ses honoraires HT à l'association de votre choix, pour chaque vente.**

TVA applicable au taux en vigueur de 20 %.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf dérogation spéciale approuvée par les parties et indiquée au mandat.

Dans le cadre d'une délégation de mandat, le barème des honoraires à appliquer sera celui de l'agence titulaire du mandat initial.